

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

N°011

SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITÉ DE CARCASSONNE OBJET : ACTION 22 "ANIMATION PROGRAMME GRAND SITE 2025" PROROGATION DE LA SUBVENTION			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 34	Nombre de Membres Votants : 40	Date de la Convocation : 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier, à quinze heures trente le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Gérard LARRAT Maire.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, M. ARIAS, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme DOUTRES, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. ZORZETTO, M. LEUBA, Mme GASC, Mme FORTET, Mme GIOVANNETTI, Mme BARDOU, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. DUTHU

EXCUSES : M. AUDIER donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. CAMBON donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme LACUBE donne pouvoir à Mme BARTHES, M. MARTY donne pouvoir à Mme BERNARD, M. MONTAGNE donne pouvoir à M. DUTHU conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. LECINA, Mme JULIEN, Mme KERRINCKX.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Commune de Carcassonne participe au Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne (OGS).

Le Syndicat Mixte a sollicité la Commune pour une participation au financement de l'action 22 « Animation Programme Grand Site 2025 » consistant à la création d'un outil pédagogique et de médiation, l'animation d'une fête de la nature, l'organisation d'escales au Canal du Midi et la rédaction de guide de bienvenue dans le Grand Site.

Le montant estimé de l'opération est de 22.640 € HT. Le plan de financement proposé prévoit une participation de l'Etat (16.143,20 €), du Syndicat Mixte (4.528 €), de la Commune (656,26 €), de la Communauté d'agglomération (656,27 €) et du Département (656,27 €).

La Commune a adopté par délibération le 26 juin 2025 l'attribution d'une subvention de 656,26 €

Le délai de réalisation correspond à sa réalisation effective dans la limite du 31 décembre 2025.

Compte tenu de retards dans le calendrier imparti, le Syndicat mixte sollicite la prorogation du délai de réalisation jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la prorogation jusqu'au 31 décembre 2026 de la subvention de 656,26 € attribuée au Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne pour l'action 22 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260129-28808-DE

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2026
Publication : 05/02/2026